

# Essai sur l'enseignement à Saint-Quentin

---

## AVANT-PROPOS

*L'étude suivante est le résultat d'une collaboration entre deux membres de la Société Académique.*

*Comme en 1986, pour "l'histoire du Moulin Becquerel" et en 1989 pour "Madeleine Deutsch de la Meurthe", Madame Séverin m'a apporté la farine pour faire le pain.*

*Elle en eut l'idée première. Pour ce faire, elle a "autopsié" archives et journaux de la presse locale, du début du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin du premier quart du XX<sup>e</sup>. Elle en recueillit soigneusement tout ce qui, de près ou de loin, se rapportait à l'enseignement dans notre ville.*

*Dans une large annexe, elle a permis de dresser la colonne vertébrale de la vie de l'enseignement à Saint-Quentin de 1800 à 1930.*

*Dans cette période, on peut trouver pendant moins de 70 années, 90 maîtres d'institution dirigeant un établissement leur appartenant.*

*Grâce à elle, à son long et difficile travail de recherche, cet essai a pu être rédigé et je lui en exprime toute ma reconnaissance.*

*André VACHERAND*

---

La Constituante abolit le 4 août 1789 les dîmes et redevances dont une partie subventionnait l'école. Par ses décrets de décembre 1789 et 1790 elle confia la surveillance de l'enseignement public aux administrateurs départementaux. Ceux-ci, dans l'Aisne, arrêtèrent en décembre 1790 que dans les maisons d'école, la rétribution des maîtres et maîtresses serait fixée par les conseils municipaux. Sans ressources, on s'en tint le plus souvent au statu-quo bien que les articles de la Constitution de septembre 1791 aient prévu une instruction publique commune à tous les citoyens. Le décret du 18 août 1792 supprima les congrégations et les confréries dont les immeubles furent vendus comme bien nationaux.

Sous la Législative, Condorcet avait établi un plan magistral qui servit de base à tous les travaux ultérieurs. Il prévoyait une école primaire dans chaque village de 400 habitants. Saint-Just lui, dans son projet, prévoyait que les enfants mâles seraient élevés de 5 à 16 ans pour la Patrie, et il les faisait vivre "à la dure", vêtus de toile en toutes saisons, vivant de racines et couchant sur des nattes.

La Convention décréta que les filles employées à l'instruction qui n'avaient pas prêté le serment obligatoire étaient déchues de leurs fonctions, et par le décret du 12 décembre 1792, elle donna aux maîtres le nom *d'instituteur*. Il faudra attendre 1990 pour le voir supprimé et remplacé par un professorat d'école qui, peut-être, n'aura pas plus de chance que le terme de "préposé" pour le facteur des postes.

Mais il fut impossible de recruter les 80 000 enseignants qui étaient nécessaires et la Nation n'eût pas été assez riche pour les payer tous.

Aussi le décret du 29 frimaire an II laissa-t-il l'enseignement primaire libre, l'ouverture d'une école devant être déclarée à la mairie.

Les maîtres, surveillés par celle-ci, furent payés par la République. La fréquentation devint gratuite et obligatoire.

Peu de candidats laïques se manifestèrent. Ils craignaient d'être mal ou non payés.

Un appel aux citoyens de la municipalité de Saint-Quentin, adressé le 26 brumaire an IV (17 novembre 1795) est bien la preuve que cette crainte était justifiée :

“Le citoyen Obert vous fait une réclamation au sujet de sa subsistance. Étant privé hors d'état de pouvoir acheter du grain par la cherté excessive du prix, il a sacrifié jusqu'à présent le plus qu'il a pu, il vient de faire un dernier sacrifice qui est celui d'avoir du bois pour chauffer ses pauvres sans-culottes qu'il a à instruire, dont le nombre est de 53 et il ne s'en trouve que 4 qui peuvent lui apporter chaque jour un petit billion. 1 100 livres pour cet objet et il est tout à fait hors de pouvoir se procurer du grain...”

“Il demande qu'on lui en procure par un bon pour fourniture à la halle. La somme accordée de cent livres par mois ne peut assurer sa subsistance. Il devait être logé aux Sœurs de la Croix. Le local est tout à fait hors d'état d'y pouvoir entrer. Il est obligé de rester chez lui, section de Thionville, 106 rue du Petit-Pont. Il se recommande à l'humanité de ses concitoyens pour lui accorder ... le pain que l'on donne aux indigents.”

Les candidats instituteurs étaient examinés au canton, élus et surveillés par un jury, payés 1 000 ou 1 200 livres, avec interdiction de donner des leçons particulières et de tenir pensionnat.

Les bons maîtres manquaient. Avec la dépréciation des assignats, ils étaient dans la misère.

La liberté de l'enseignement favorisa la réouverture des écoles privées. Le 6 fructidor an III, l'enseignement civique fut même supprimé.

L'arrêté du 13 brumaire an IV décida que les instituteurs ne seraient plus payés par la République, qui leur fournirait le logement, mais par une rétribution des parents conclue de gré à gré.

Le rapport de la Commission d'instruction publique de la ville de Saint-Quentin, adressé le 4 floréal an VII (23 avril 1799) à l'administration municipale nous donne quelques informations sur l'instruction dans notre ville à cette époque :

“... Le nombre connu de ces dites écoles présente selon nous une nuance scandaleuse dans les différents modes d'instruction qu'elles suivent chacune en particulier. Les principes qu'y reçoivent les élèves ne sont pas les mêmes dans toutes ces différentes maisons d'éducation. ”

Cette uniformité de principe parmi les hommes est cependant de la plus haute importance pour l'heureuse intelligence et l'harmonie si nécessaires pour le maintien de la société... la diversité des principes est la mère de l'anarchie.”

Les signataires demandent que soit ordonné de ne plus donner d'autre nom que celui de citoyen, et que soit écrit dans chacune de ces écoles, en grandes lettres, sur un tableau “ad hoc” : “ici, nous nous honorons et nous gratifions du seul nom de citoyen.”

Ils ajoutent : “Si nous avons pu remarquer quelques restes du vieux système d'éducation de la jeunesse, ce ne fut tout au plus que dans celles de ces écoles tenues par d'anciennes religieuses, qui, par délicatesse de confiance et par suite d'une obéissance qui semble leur être naturelle, se conformeront dorénavant à l'ordre général. Ces institutrices, un peu neuves dans notre système régénérateur, ont besoin d'être surveillées”.

L'Empire, par décret du 4 messidor an XII autorise les congrégations religieuses à reprendre la pratique de l'enseignement dont elles étaient privées depuis 1792. Mais les maîtres manquent toujours autant dans les villes telles que Saint-Quentin, pour l'école laïque.

On a alors recours à une méthode appliquée en Angleterre et qu'on appelle “l'enseignement mutuel”.

Auparavant, la préparation des maîtres était inexistante. Il suffisait de “réussir” là où ils étaient depuis quelques années, ou de passer au chef-lieu de canton devant un jury de trois membres. Aucune méthode pédagogique : l'enfant apportait en classe le livre qu'il possédait, celui de ses parents, ce qui rendait impossible la lecture simultanée.

Dans le nouveau système d'enseignement, réglé par l'ordonnance du 29 février 1816, toute commune doit y pourvoir. Il est gratuit pour les indigents, rétribué après entente avec les parents pour les autres. Le maître doit produire un brevet de capacité après examen : du 3<sup>e</sup> degré s'il sait lire, écrire et chiffrer ; du 2<sup>e</sup> degré s'il connaît aussi l'orthographe, la calligraphie, le calcul ; du 1<sup>er</sup> degré aux plus qualifiés sachant la grammaire, l'arithmétique, la géographie, l'arpentage.

Le maître doit aussi avoir un certificat de bonne conduite, signé du maire et du curé.

L'intérieur de l'école est garni de pupitres et de bancs face à l'estrade du maître. Les tableaux des leçons sont imprimés en gros caractères et suspendus aux murs.

Les enfants se rassemblent devant eux, par dix, en demi-cercle et lisent les leçons sous la direction des moniteurs. Les ardoises sont substituées au papier pour l'écriture.

Des marques de mérite, des billets de récompense sont accordés aux élèves les plus habiles. Des écritœux de punition marquent ceux qui manquent aux devoirs. Les enfants portent leurs chapeaux sur le dos, ce qui empêche qu'ils ne les perdent et évite les confusions.

Les moniteurs sont choisis parmi les enfants qui ont fait le plus de progrès et se sont distingués par leur habileté et leur bonne conduite.

- Moniteurs généraux d'ordre : ils représentent le maître, sont responsables de la conduite.
- Moniteurs généraux de lecture.
- Moniteurs généraux d'arithmétique.
- Moniteurs des classes d'écriture ; enseignent à écrire sur les pupitres.
- Moniteurs des classes d'arithmétique ; enseignent à calculer sur les pupitres.
- Moniteurs des cercles de lecture ; enseignent à lire en peloton devant les tableaux.
- Moniteurs des cercles d'arithmétique ; enseignent à calculer en peloton.

Dans la première classe, on enseigne aux enfants l'alphabet. Ils tracent les lettres sur une couche de sable répandue sur le pupitre. Les autres classes écrivent des mots sur leur ardoise jusqu'à ce que celle-ci soit remplie. Après correction, on recommence. Ensuite les élèves passent à un autre exercice : celui de la lecture et de l'épellation.

L'arithmétique est enseignée suivant le même mécanisme que l'écriture et la lecture.

L'un des traits caractéristiques de ce système est l'avantage de pouvoir instruire et gouverner un très grand nombre d'enfants.

En ce qui concerne les filles, elles avaient en plus dix classes de couture. En 1818, le département de l'Aisne ne comportait encore que deux écoles d'enseignement mutuel, à La Fère et à Villers-Cotterêts. L'année suivante, on en comptait 15.

Celle de Saint-Quentin, pour les garçons, fut ouverte le 1er mai 1819, rue du Petit-Origny, dans l'ancienne abbaye de Fervaques, dirigée par M. C. Limozin, élève de l'École-modèle du département de la Somme, autorisée par le recteur de l'Académie d'Amiens, sous les

auspices des autorités administratives de Saint-Quentin. Aidé d'un moniteur général sorti de l'École-modèle d'Amiens, C. Limozin assurait l'enseignement de ses élèves, mais aussi celui des instituteurs primaires de l'arrondissement de Saint-Quentin, voulant améliorer leur méthode.

Il enseignait la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la langue française, et dans des cours particuliers, la tenue des livres.

Le prix pour chaque élève était fixé à 5 Frs par mois. Les heures de travail étaient de 9 h. à midi, de 2 h. à 6 h., en été.

Sous la surveillance du maître, les élèves étaient conduits en ordre aux offices du matin tous les dimanches et fêtes.

L'un des frères de M. Limozin, ancien employé du génie, le secondait dans ses travaux.

La maison était vaste et commode. Elle pouvait recevoir plus de 150 élèves. On en comptait déjà plus de 100. Elle prenait aussi des pensionnaires, des demi-pensionnaires. Aux premiers éléments de l'instruction, étaient jointes la langue française, la géographie et l'histoire. Elle procurait, quand les parents le désiraient, des maîtres d'agrément, notamment de musique vocale et instrumentale.

Un an après son ouverture, M. Limozin avait déjà reçu une médaille en argent.

L'école des filles de Saint-Quentin a été fondée le 6 septembre 1819, pour 200 élèves, par Madame veuve Mercier, qui en est l'institutrice. Une sous-maîtresse partage ses travaux. Le local, situé à Fervaques, où sont admis les pensionnaires et les demi-pensionnaires, est vaste, très beau, d'une grande tenue. On y compte à l'ouverture 50 élèves. Outre tous les ouvrages à l'aiguille, l'enseignement embrasse les premiers éléments de l'éducation. Madame Mercier y joint des maîtres d'agrément, quand les parents le désirent.

En 1821, Emérance Duval succède à Mme Mercier à Fervaques, à l'école mutuelle de filles. Le prix de pension est de 500 Frs par an ; demi-pensionnaire : 300 Frs ; externe : 6 Frs par mois.

En 1824, devenue Mme Boileau-Duval, elle instruit plus de cent élèves en trois années et ouvre une seconde classe de religion et de morale.

En 1830, les deux écoles d'enseignement mutuel, tenues pour les garçons par M. Limozin, et cette fois pour les filles par Mme Limozin, sont transportées de Fervaques à l'Arsenal dans des locaux séparés et spacieux, bien aérés et commodes.

D'autres écoles d'enseignement mutuel sont installées dans les différents quartiers de la ville.

Mais pour les filles, il n'en reste qu'une, celle de la Charité. Et lors de la séance du Conseil municipal de février 1866, l'un des membres s'exprime ainsi :

“L'école des filles contient près de 700 élèves qui suivent les classes, au nombre de six.

Je ne m'occupe que de la 6<sup>e</sup> classe, située sous la toiture, qui a journallement 175 petites élèves présentes. Elle avait été organisée pour en recevoir 80 au plus. Peu à peu on est arrivé à 175. Il pourrait être de 234 si toutes les inscrites suivaient exactement la classe. Cette “agglomération” est préjudiciable à la santé comme au progrès de ce petit peuple. Elle épouse la santé de la directrice qui la dirige”.

Il réclame l'équipement d'une salle voisine (coût 270 Frs). Il faudra une sœur en plus (coût 800 Frs par an), solution provisoire qui permettra aussi de prendre 60 petites filles sortant des asiles et qui n'ont pu être admises à la Charité.

Le Conseil accepte le projet et vote les crédits.

L'année suivante, le ministre Victor Duruy vient à Saint-Quentin. Il visite l'école de la Charité et constate que dans une telle salle située sous les toits, où 40 à 50 enfants pourraient à peine tenir — normalement — 150 enfants sont entassés sous la surveillance d'une seule sœur. Une autre salle, d'une superficie de quelques mètres carrés, “contient” dans les mêmes conditions défavorables, une centaine de ces mêmes enfants.

Le ministre et le recteur ne peuvent concevoir que dans une ville de 30 000 âmes, il n'y ait qu'une seule maison d'instruction pour les filles de l'ouvrier.

Le ministre insista vivement pour que la ville mette au plus tôt les fonds nécessaires à la création d'une ou deux écoles en plus et à un nombre plus considérable d'enseignants.

1866 est aussi l'année où tout le monde était consterné du degré “d'étiollement” des populations industrielles des grandes villes ; le recteur de l'académie de Douai, frappé des avantages que présentait la gymnastique pour les enfants des écoles primaires, adressa aux maires, dont celui de Saint-Quentin, une longue lettre pour la recommander, alors que cela était possible pour une dépense dérisoire.

En 1888, le Conseil municipal décide de substituer l'enseignement simultané à l'enseignement mutuel. Un chroniqueur local écrit : “Mais où sont les crédits ? On n'y arrivera jamais pour la rentrée !”.

Mais en 1897, M. Lechantre est directeur de l'école Théophile Dufour, la dernière école — et pour peu de temps — d'enseignement mutuel qui existe encore en France.

En 1884, l'instruction des garçons a des effets néfastes sur l'agriculture, qui manque de main d'œuvre. Paul Leroy-Beaulieu explique ainsi la situation :

“Des quantités de gamins de 14 à 16 ans, ayant quelques notions d'orthographe et de calcul, croient devoir quitter les champs où travaillent leurs pères. Ceux qui n'ont pas de pécule deviennent employés, gagnent moins et avec plus de charges. Ceux qui ont quelque argent viennent encombrer d'une manière surabondante le commerce de détail.”

En 1891, on discute de l'instruction au Conseil général de l'Aisne. M. Sandrique dit que si l'on veut conserver une certaine autorité au certificat d'études primaires, il faut rendre plus sérieux l'examen... sinon il deviendra comme un certificat de vaccination.

Le rapporteur répond que les commissions doivent se conformer aux instructions ministérielles. Certaines fautes d'orthographe, autrefois éliminatoires, ne le sont plus.

Le Préfet fait remarquer que ce n'est pas seulement au certificat d'études que l'on est devenu moins sévère pour l'orthographe, mais à tous les examens, en vertu d'une circulaire du ministre de l'instruction publique !

Aux termes de l'article 9 de la loi du 4 juin 1874, aucun enfant ne peut, avant 15 ans, être admis à travailler plus de 6 heures par jour s'il n'a pas à présenter un certificat de l'instituteur ou de l'inspecteur primaire attestant qu'il a acquis l'instruction primaire élémentaire.

A Saint-Quentin, de nombreux enfants de 12 à 15 ans, à l'instruction tout à fait insuffisante, ne sont pas admis dans les ateliers. Les patrons ne peuvent les employer sans s'exposer à des procès. Trois ou quatre industriels seulement font instruire dans leurs ateliers les enfants qu'ils occupent (Hugues-Cauvin, Pluchart, Trèves, West-Thir).

En septembre 1885, la municipalité annoncera aux industriels l'ouverture, le 5 octobre, d'écoles libres pour les garçons et les filles travaillant dans les fabriques, rue des Fossés Saint-Jean et rue de l'Etat-Major.

C'est Charles Poette qui s'exprime dans *le Guetteur*, en 1882. “Nos écoles regorgent. Elles sont bondées. Il n'y a plus de place pour de nouveaux élèves... Des pères de famille sont mécontents... Faites construire des écoles... Il y va de l'honneur de la ville de Saint-Quentin... Il faut des locaux, un mobilier scolaire, des instituteurs et des institutrices en nombre suffisant pour que la loi sur l'obligation de l'instruction primaire soit respectée à Saint-Quentin... pour que tous les enfants de 6 à 13 ans trouvent place dans les écoles et que ceux de 13 à 15 ans puissent y compléter leur instruction...”

Trois mois plus tard, le Conseil municipal vote 9 200 Frs pour huit nouvelles classes d'école communale et 1 050 Frs pour le supplément de traitement de huit instituteurs ou institutrices.

Nouvelle attaque dans *le Guetteur*, un mois plus tard. L'État est mis en cause. Les quatre nouvelles classes votées par le Conseil municipal il y a trois ans, en 1879 (2 de garçons et 2 de filles) n'ont jamais vu le jour ; les projets sont restés lettre morte. Bien des années s'écouleront avant que de nouvelles écoles ne s'élèvent dans la ville.

Pourtant, Saint-Quentin fut une des premières villes de France à demander l'obligation de l'instruction primaire.

La commission municipale s'occupe de faire construire des locaux provisoires pour recevoir les 900 à 1 000 enfants de 6 à 13 ans.

Mariolle-Pinguet, le maire, et ses adjoints font le nécessaire auprès de l'État. En octobre 1882, la loi du 28 mars s'applique : l'instruction primaire est obligatoire. Aux termes de l'article 7, tous les parents doivent, 15 jours avant la rentrée déclarer au maire pour lequel des trois modes d'instruction ils optent : dans la famille — dans une école privée — dans l'école publique.

Le Conseil municipal vote des créations, des agrandissements, mais les travaux tardent... Huit années plus tard, en 1890 le *Journal de Saint-Quentin* reprend la question :

“La loi du 28 mars 1882 — la loi Jules Ferry — sur la laïcité, l'obligation et la gratuité de l'enseignement primaire — continue à demeurer lettre morte à Saint-Quentin. Nombre de parents négligents n'envoient pas leurs enfants à l'école. Les rues de la ville demeurent pour un trop grand nombre, l'endroit où se forment leur esprit et leur cœur... Il appartient à l'autorité municipale de faire cesser cet état de choses, véritablement scandaleux... Que fait la commission municipale scolaire ? Il suffit de parcourir les rues de la ville, la grand'place, les abords de la gare, pour se convaincre de son impuissance. Partout, des enfants déguenillés poursuivent les passants de leurs fatigantes obsessions. On en compte des centaines, toujours les mêmes. Rien n'a été fait. Le vagabondage des jeunes enfants, préjudiciable à eux-mêmes et à la société, peut être considéré comme une sorte d'école professionnelle du vice, du vol, de la débauche. Il continue à fleurir...”

Il y a en cette même année 1890, 26 écoles publiques ou privées à Saint-Quentin, soit :

— 9 écoles de garçons, 8 écoles de filles, 9 asiles pour les petits, transformés en écoles maternelles après la loi du 30 octobre 1886 et les décrets des 18 janvier et 2 avril 1887.

La 3<sup>e</sup> République poursuit ses efforts pour faire de l'école primaire publique une réussite.

Selon Jules Ferry, promoteur des lois de 1881 et 1882 sur la laïcité, l'obligation et la gratuité de l'enseignement primaire, "l'instituteur n'est plus le manœuvre de l'alphabet : il a été transformé en éducateur."

En 1901, se profile la séparation de l'Église et de l'État. Le Conseil municipal donne un avis défavorable à la demande d'autorisation des congrégations suivantes qui veulent ouvrir une école à Saint-Quentin :

- les Franciscaines du Sacré-Cœur de Parpeville (faubourg d'Isle) ;
- les Servantes du Cœur de Jésus (rue de Paris) ;
- les prêtres du Sacré-Cœur ;
- les Sœurs de la Croix.

La loi de 1905 sur la séparation enlève aux Congréganistes le privilège d'enseigner. Les établissements des Frères des Écoles Chrétiennes, des Sœurs Augustines (rue Marc Delmas), de la Croix (Sacré Cœur) sont fermés.

En 1932, une école de plein air est dédiée à sa bienfaitrice Mme Coulon, et bien d'autres écoles voient le jour à Saint-Quentin.

Avec le temps et après les deux guerres mondiales, la paix scolaire est rétablie ; la liberté et l'aide à l'enseignement privé sont admises.

La ville possède aujourd'hui 52 écoles (23 écoles maternelles et 29 écoles primaires, dont deux privées) et 6 établissements d'enseignements spécialisés ou adaptés.

## LE COLLÈGE DES BONS ENFANTS

Au XII<sup>e</sup> siècle, existaient deux écoles concurrentes, celle de la Pannesterie, au Chapitre, près du portail de la Collégiale, et celles des Bons Enfants. Ce collège, fondé par Raoul I<sup>er</sup>, comte de Vermandois, sous les auspices des chanoines, vers 1141, est cité en 1254 dans une lettre du roi saint Louis.

En 1303, Gossuin le Grenetier et sa femme tentent d'ouvrir une école unique et créent douze bourses pour des internes appelés capets. C'est ainsi que le Collège des Bons Enfants devient internat et prend le pas sur sa concurrence. Il est placé sous les ordres des chanoines qui choisissent le principal et les professeurs, tous prêtres séculiers. Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, il n'y eut que trois professeurs, le principal étant chargé des classes de rhétorique et de seconde.

Les pensionnaires portaient une longue robe en forme de cape qui les distinguait des externes, d'où leur nom de capets.

Lors du siège de 1557, le collège est détruit. Seule restait la grande salle des exercices, renversée par un ouragan en 1572. L'école est fer-

mée. Reconstruite, elle ouvre à nouveau ses portes en 1580. De nouveaux bâtiments s'y ajoutent en 1750, 1807 et 1823. Sur l'emplacement de la sous-préfecture actuelle, elle s'étendait jusqu'à la rue Michelet.

Il y aura de longues rivalités entre les chanoines et la municipalité, mais un arrêt du Parlement donnera en 1612 aux mayeur et échevins, le droit d'élection du principal.

Cependant tous seront d'accord pour demander au roi de s'opposer à la venue des Jésuites à Saint-Quentin en 1620. Les Jésuites ont un collège dans le pays voisin, à Cambrai. La compagnie de Jésus est plus affectionnée au roi d'Espagne qu'au roi de France. On n'a pas encore oublié 1557, ni l'assassinat de Henri IV.

Claude Bendier, chanoine de grande culture, lègue une somme importante en 1697 à distribuer chaque année aux élèves les plus méritants. La distribution des prix sera supprimée en 1791, car provenant d'une source peu républicaine.

Les chanoines rédigent le règlement du collège en 1739. L'article IV interdit l'entrée aux "personnes du sexe". Celles retenues pour le service devront être d'un âge avancé.

En 1789 éclate la Révolution.

Les chanoines sont remplacés par un conseil d'administration qui gère le collège.

En 1791, le principal Charlet, dont on a supprimé la prébende, adresse une lettre à la municipalité pour lui demander de poursuivre provisoirement ses fonctions, le 15 janvier.

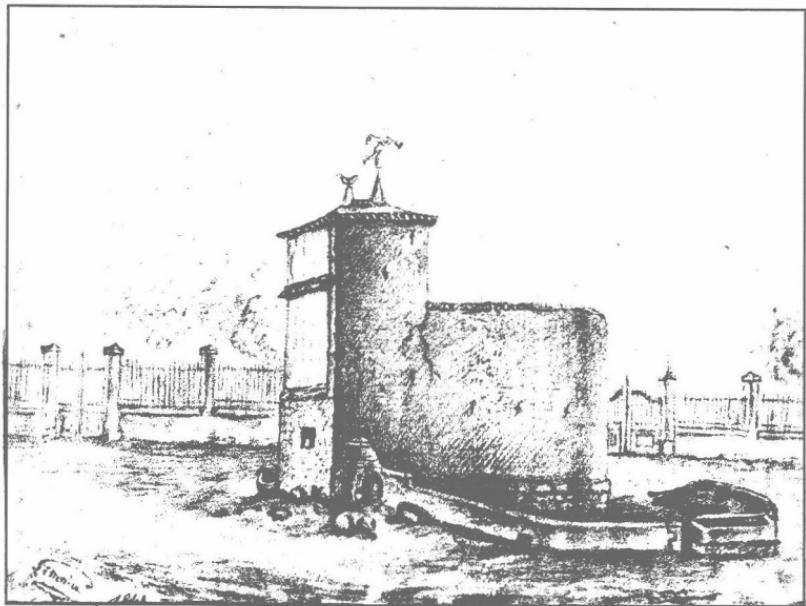
Le 17 mai, le directoire du district nomme de nouveaux professeurs pour remplacer le principal et ceux qui n'ont pas voulu prêter serment constitutionnel.

Le 20 octobre, le directoire fixe les traitements des professeurs et supprime les distributions de prix. Les élèves rédigent alors une pétition pour le regretter et proposent que les fonds soient utilisés pour le règlement de la solde d'un garde national.

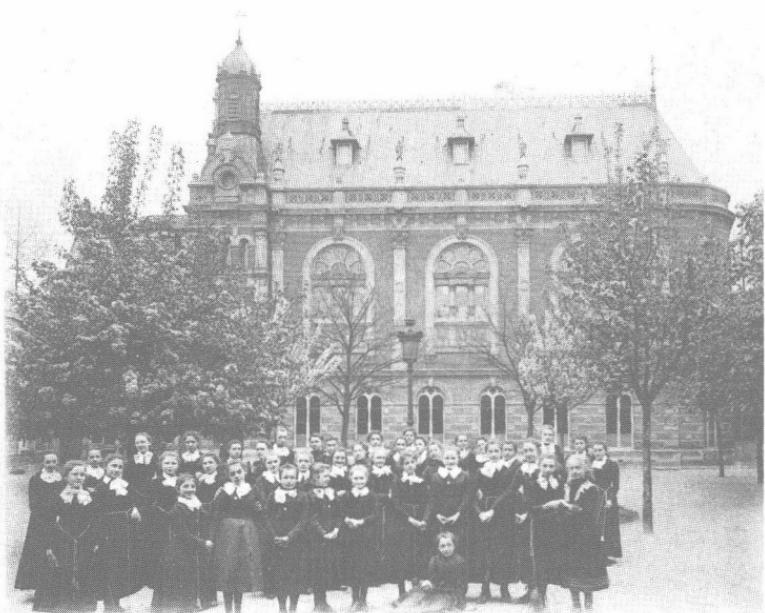
En 1793, le Collège est fermé. On y installe une fabrique de salpêtre, puis les bureaux de la diligence publique.

Charlet a reçu une mission pour Paris. Il doit déposer une pétition auprès de l'Assemblée nationale pour que l'institut que l'on doit créer dans l'Aisne soit fixé à Saint-Quentin. Il a vu Condorcet qui lui a promis de plaider cette cause.

En 1796, le Collège vacant est loué à Lefèvre, un professeur de l'université de Paris. Il demeurera dans le logement du principal pour y donner des leçons.



*Saint-Quentin - Grande cour du collège des Bons Enfants en 1841.  
Dessin de François Lemaire.*



*Saint-Quentin "Institution Sainte-Marie".*

Le chanoine Charlet devra s'exiler. Il revient en germinal de l'an XI et travaille de toutes ses forces à reconstruire l'édifice renversé par l'orage.

Entre temps, le Premier Consul avait fait établir dans le collège une école secondaire communale, la seule de tout le Nord de la France. Elle reçut des élèves de tous les départements voisins y compris la Belgique, des universités de Bruxelles, Malines, Gand.

En 1813, le Collège a déjà 171 élèves dont 56 pensionnaires et 23 demi-pensionnaires. Il devient trop exigu. Il est question de le reconstruire ailleurs, de le transformer en caserne pour une compagnie d'infanterie. Finalement il est agrandi en 1807 par des constructions nouvelles.

En 1832, il devient "Collège de plein exercice".

En 1833, l'uniforme des collégiens est composé d'un frac de drap bleu de roi avec collet et parements bleu céleste. Les boutons sont en métal doré, portant les inscriptions : "Université de France - Collège de Saint-Quentin".

Le prix de la pension est de 540 Frs. En 1840, une chaire d'histoire y est créée.

Parmi les principaux qui dirigèrent le Collège, citons Claude Emmeré (1612-1640), savant historien ; Guislain Mabille (1640-1691) ; André Cambronne (1691-1718) ; Nicolas Desjardins (1718-1738), savant traducteur ; François Desjardins, son frère (1738-1744) poète ; Simonin (1838-1856).

Le gouvernement du second Empire attribue au collège le titre de Lycée Impérial de 3<sup>e</sup> classe en 1853.

Puis, lorsque la construction du lycée sera terminée sur le Champ de Mars en 1857, le collège, le vieux collège de Saint-Quentin y emménagera, avec M. Simonin comme proviseur.

Le 31 août 1857, on vendait les meubles du vieux collège (89 lits dont 53 en bois, 36 en fer, et 77 tables de nuit) avant de le démolir et de construire la sous-préfecture.

## **LE LYCÉE HENRI MARTIN**

Il est installé dans ses locaux neufs en 1857, avec M. Simonin comme proviseur, qui le dirigea jusqu'en 1862. (Il dirigeait le collège depuis 1838).

C'est de là que Gabriel Hanotaux "fait le mur" en 1871, pour se rendre auprès de Faidherbe.

Dès 1881, ses professeurs sont prêtés au Collège communal de jeunes filles. Depuis 1866, il prodigue en même temps un enseignement spécial pour l'agriculture et l'industrie.

En 1885, on lui donne le nom de Henri Martin, un vrai saint-quentinois cousin de Gabriel Hanotaux, ancien élève du Collège des Bons-Enfants, savant historien, qui vient de mourir.

L'avance foudroyante des armées allemandes en 1914, met Saint-Quentin sous l'occupation ennemie jusqu'en 1918. Le Lycée est réquisitionné comme ambulance. Trois professeurs donnent des cours aux élèves, à l'école de dessin, puis dans l'étude de Me Labouret, avoué. Puis, grâce à l'action du proviseur, tout le Lycée fonctionne enfin dans la Chambre de commerce.

Celle-ci est réquisitionnée à son tour pour un casino d'officiers. Le lycée est transféré dans une usine, rue Villebois-Mareuil. Devant l'afflux des blessés, il doit partir à nouveau pour s'installer dans le magasin de Boudoux frères, place Saint-André. En 1917, c'est l'évacuation, comme pour tous les saint-quentinois. Après la guerre, il reprend possession de ses locaux.

## LE LYCÉE DE FILLES

En 1868, alors que la ville a tant de difficultés pour l'enseignement des petites filles, elle décide enfin d'organiser un cours d'enseignement secondaire de demoiselles, sous le patronage de l'administration municipale.

Il n'y avait jusqu'alors pour celles-ci que des cours privés. Ces nouveaux cours sont ouverts à Fervaques, dans l'ancienne salle des séances du Conseil municipal, le 1er décembre 1868. Ils sont peu nombreux. Ce sont des sortes de cours du soir, donnés par des professeurs du lycée.

- Le lundi à 4 h et demie, sciences physiques naturelles.
- Le mardi à 4 h et demie, littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle.
- Le mercredi à 4 h et demie, astronomie élémentaire.
- Le vendredi à 4 h et demie, histoire de France à partir du XVI<sup>e</sup> siècle ; femmes illustres.

On s'inscrit au secrétariat de mairie et au lycée.

On en reparle au Conseil municipal en 1884. "Il paraît que nous n'avons pas de collège communal de filles. Celui qui est installée à Fervaques n'est qu'un simulacre, une ombre de collège. Il lui manque le sacrement. Il n'est pas accepté par l'administration de l'Instruction publique. Pour être reconnu, il lui faut bien peu de choses : une ou deux classes de dessin, un gymnase, quelques trapèzes et une balançoire."

Le rapporteur propose qu'on lui ajoute ces annexes indispensables, moyennant quoi les élèves pourront passer leurs examens officiels et obtenir les brevets qu'on leur refuse en ce moment par respect du règlement.

Pour obtenir ces résultats, il faut déloger le concierge et installer dans le jardin botanique les agrès pour gymnastique. Le Conseil municipal s'oppose à cet aménagement provisoire.

L'installation définitive du collège de filles n'est pas souhaitable en cet endroit, compte tenu de la promiscuité causée par les prisonniers présentés au palais de justice et par les nombreuses réparations et reconstructions à y effectuer.

On décide alors d'installer le collège de jeunes filles rues d'Alsace et de Metz. La ville fait l'acquisition en mars 1887 de onze lots de constructions et de terrains : les immeubles Tausin et Gillard.

Ces bâtiments, d'un aspect architectural satisfaisant avaient été autrefois occupés par le Gouverneur de la ville et plus récemment transformés en manufacture d'apprêt. Ils occupaient 2 500 m<sup>2</sup> dont 483 bâties pour l'immeuble Tausin et 160 m<sup>2</sup> dont 103 bâties pour l'immeuble Gillard.

Quand l'architecte eut fait démolir le refend et relever les plafonds, ne conservant que les quatre murs, ceux-ci cédèrent de toutes parts. Les murs de la façade étaient bombés, les poutrelles avaient fléchi. Il fallut reconnaître que rien des bâtiments situés rue du Gouvernement et rue de Metz ne pouvait servir. Tout fut définitivement abattu. Tout ... sauf un triste petit pignon qui se dresse mélancoliquement, conservé car l'État aurait pu retirer sa subvention, accordée pour des bâtiments restaurés et non des neufs !

Le pignon qui subsiste est appelé par le public : "Le tombeau de M. Hugues" du nom du maire de Saint-Quentin. L'architecte Delmas explique que la construction de l'immeuble Tausin, remontant à plusieurs centaines d'années, ne reposait pas sur des puits de maçonnerie. De même pour l'immeuble Gillard, au coin de la rue de Metz.

On a dû creuser 11 m plus bas que les fondations de l'ancien bâtiment. Cela était possible à prévoir. Ce n'était pas la faute de François Hugues.

Les immeubles sont démolis. On va construire un lycée neuf. Mais le rabais de 280 000 F obtenu à l'adjudication a été vite réemployé.

En 1913, un projet de 420 000 F est prévu afin d'agrandir le lycée, et le 30 juin 1914, deux maisons de la rue de Strasbourg sont acquises par la ville. Les travaux ne se feront qu'après la guerre.

Il aura fallu plus de cinquante années pour construire le lycée de filles, aujourd'hui lycée Pierre de la Ramée (qui partage les succès avec le lycée Henri Martin) après avoir émigré à Remicourt dans la propriété familiale des Jourdain.

N'oublions pas que c'est à Victor Duruy, ministre de l'Instruction sous le second Empire, que l'on doit la première tentative pour fonder un véritable enseignement secondaire de jeunes filles. Il demandait

seulement aux municipalités d'instituer dans des locaux municipaux des cours publics payants auxquels les mères pourraient conduire leurs filles et où des professeurs des lycées de garçons leur donnaient des conférences. C'est Jules Ferry qui, en 1870, voit dans l'enseignement féminin le moyen de combler en partie le fossé séparant intellectuellement les deux sexes. Il préconise de développer l'habitude de raisonner positivement pour qu'hommes et femmes parlent un langage commun. L'éducation reposait jusqu'alors sur une conception de la spécificité féminine, particulière aux classes dirigeantes, et elle était demeurée généralement religieuse.

Pour les Écoles Normales d'institutrices, il n'y en avait que 8 en France en 1848, 11 seulement en 1863, souvent confiées à des congréganistes.

En 1879, on en trouve 19, après la loi rendant obligatoire l'ouverture d'une telle école dans chaque département. On en trouvera 67 en 1883.

On voit que Saint-Quentin n'était pas la seule ville en retard pour l'enseignement des jeunes filles.

## LA CROIX

Fondées à Roye en 1625, installées à Chauny depuis 1659, les Filles de la Croix sont appelées par le Corps de ville pour venir à Saint-Quentin, exemptées de toutes les charges publiques, pour y instruire la jeunesse de leur sexe à bien servir Dieu, à lire, à écrire et autres exercices convenables (couture) en 1672.

Elles arrivent à deux, s'installent dans une chambre près de Notre-Dame de la Gréance, en faisant l'école dans un grenier. Deux ans après, elles achètent pour 8 000 livres une maison rue de la Gréance, vaste et spacieuse, qui portait l'enseigne de cabaret "Le cheval bayart", servant à loger les officiers de la garnison (rue d'Isle).

Mais elles sont maintenant à cinq. On a peur qu'elles achètent d'autres maisons voisines, et même tout le quartier... l'un des plus grands et des plus beaux de la ville. Le logement des soldats retomberait alors sur le peuple qui en souffre déjà trop.

Et puis les filles font des travaux de couture qu'elles vendent à bas prix. Le peuple chôme et on reçoit des plaintes. Ces cinq petites filles là sont venues révolutionner la ville. Il faut les en chasser. Et on les attaque de tous côtés !

La ville écrit même à Louvois, à Colbert, à Châteauneuf qui en parle au roi. Celui-ci ordonne qu'on écrive à l'intendant de Picardie, qui examinera, et renverra les filles à Chauny "si nécessaire et bonheur semble".

L'intendant prend note que les Filles sont venues par acte de délibération de la ville et consent à ce qu'elles y restent.

Mais des parents de la veuve Brunot, qui leur a vendu la maison, font annuler la vente — après que la ville leur eût déjà interdit d'y entrer.

Elles s'installent deux ans chez Nicolas Mégret, procureur, rue de la Fosse, paroisse Saint-Jean (rue Marc Delmas). Puis, en 1676 elles achètent une autre maison, pour 8 000 livres, aux héritiers de M. Du Castel, docteur en médecine, dans laquelle elles font pour 3 540 livres de travaux et de transformations.

En 1681, autorisées par l'évêque, elles font mettre une croix sur leur maison. Les édiles y envoient plusieurs hommes avec échelle, marteaux, tenailles, pour arracher la croix. Pris de remords, l'année suivante, et alors que la chose n'était pas de leur juridiction, ils la font remettre en place. La maison se trouve rue des Brebis, plus tard rue de l'ancienne prison, puis rue de la Caisse d'Épargne, aujourd'hui rue Anatole France.

C'est là que les Filles vont assurer leur métier d'enseignantes jusqu'en 1838. Une chapelle y sera construite en 1710.

Elles reçoivent des lettres-patentes. Leur nombre ne devra pas dépasser cinq. En 1775, l'établissement est trop étroit, sans jardin, "et trop près de la prison royale dont l'air pestilentiel rend les sœurs victimes de contagions de maladies. Elles achètent un terrain faubourg Saint-Martin et y font bâtir un bâtiment avec un jardin, en empruntant 6 000 livres.

En 1792, on leur interdit de chanter la messe, puis la chapelle est fermée. Elles sont autorisées à ne pas prêter serment, car elles tiennent l'école gratuite pour les pauvres. Leur maison est une "maison d'éducation publique", en conséquence, elles ne feront pas le vœu solennel et elles peuvent sortir de leur maison quand elles le veulent.

En 1793, ce serment devient obligatoire. Les Filles sont alors au nombre de 11. Six d'entre elles prêtent le serment. Les cinq autres sont arrêtées (en même temps que cinq sœurs de la Charité). La maison est fermée en 1794. Elle sert alors d'atelier aux bottiers du 17<sup>e</sup>, puis de prison.

C'est là que sont enfermées sœur Hunégonde Duplaquet et ses quatre collègues, qui n'ont pas prêté serment, ainsi que Mme Néret, l'épouse du mayeur. C'est là que décède en détention Madame de Narbonne-Lara, 84 ans, paralysée des membres inférieurs, l'abbesse d'Origny-Sainte-Benoîte.

Après thermidor, sœur Duplaquet, libérée, tente de rétablir le couvent. Une partie du bâtiment est occupée par la gendarmerie. La petite chapelle sert d'école de dessin.

En 1817, la commission des hospices, à qui la maison a été donnée, en abandonne la jouissance aux Filles de la Croix. En échange, elles continuent l'école gratuite, contre une subvention modeste de 250 F par an et le chauffage de l'école.

En 1817 puis en 1822, le Conseil municipal émet le vœu de voir rétablir et prospérer la communauté des Filles de la Croix. Elles sont reconnues par le gouvernement en 1828.

Par suite de difficultés financières, et pour que la maison ne passe pas à des mains séculières, les sœurs, au nombre de cinq, s'affilient à d'autres congrégations qui fournissent les personnes nécessaires. Des sœurs de la Nativité sont ainsi envoyées à Saint-Quentin en 1837.

Mais la municipalité ne voulait que des Filles de la Croix, et le conflit est grave. Les hospices réclament la restitution de la maison de la rue de la Prison.

Le vicaire général de l'évêché, M. de Garsignies (futur évêque de Soissons et de Laon), pour sauver l'établissement, achète une autre maison, rue du Gouvernement, où les Filles s'installent en 1841, avec de nouvelles règles définitives, et sous le nom de "Dames de la Croix". Elles continuent à tenir un internat gratuit, alors que plus rien ne les y oblige. La maison nouvelle est tout simplement l'ancien hôtel de Baudreuil, qui sera agrandi par la suite par des acquisitions.

La mère Henriette achète aussi en 1858 la propriété Saint-Joseph, route de Morcourt, que l'État confisquera en 1904. Cette année là, la communauté, dirigée par Madame de Saint-Preux, n'étant plus autorisée, est dispersée.

Une trentaine de religieuses quittent Saint-Quentin pour la Belgique et l'Angleterre. Les plus âgées obtiennent de finir leurs jours dans la maison Saint-Joseph, qui est détruite par un incendie en 1913. Madame François Hugues et d'autres recueillent les religieuses. La propriété Saint-Joseph sera reprise en 1926 par la municipalité pour en faire une colonie de vacances, le parc Jules Ferry.

En 1905, après l'expulsion des Dames de la Croix, Melle Laure Chesneau, maîtresse de pension dans l'enseignement libre depuis 20 ans, reprend l'immeuble de la Croix, 49 rue du Gouvernement, et y transfère son établissement, avec l'aide de Melle Gally, directrice de l'internat, rue de l'Official, qui avait conservé des élèves des Dames de la Croix.

Pendant la guerre de 1914-1918, la Croix sera transformée en ambulance, mi-allemande, mi-française. Melle Chesneau fut la directrice côté français.

Après l'explosion produite en gare, à la suite d'un bombardement par avion en juillet 1916, la Basilique étant avariée, la chapelle de la Croix, désaffectée, fut réouverte et servit de paroisse pendant quelques mois.

Après l'armistice de 1918, mère Marguerite de Saint-Preux, ancienne supérieure de la Croix, expulsée par les Allemands, pensa qu'elle avait gagné le droit de réoccuper son couvent de la Croix. Elle en est de nouveau chassée.

Les congrégations reprennent leurs droits en 1940, par une loi de l'État Français.

C'est l'année d'une première fusion de la Croix, qui sera confirmée et consolidée en 1975 (voir ci-dessous).

## **L'INSTITUTION SAINT JEAN**

En 1848, un pensionnat de garçons est créé rue des Toiles par MM. Lecomte et Marchand. En 1855, il est transféré dans un nouvel établissement qui vient d'être construit au n° 6 de la rue Hué Saint Jean (devenue rue du Wé), sur un emplacement de 1 600 m<sup>2</sup>, avec un jardin, une cour, des salles d'études, des dortoirs assortis selon l'âge des élèves. L'école fonctionne aussi au 21 de la rue Royale (rue Antoine Lécuyer).

Elle est de bonne tenue, sa réputation est solide. On l'appelle la "Pension Saint-Quentin".

En 1876, M. Lecomte, resté seul à la direction de l'école, dément les bruits qui courrent sur la cession de son institution. Il précise même que c'est son épouse qui s'occupe des petits.

Mais l'année suivante, en 1877, la pension a bien été vendue. Le 8 octobre, s'y installe l'Institution Saint-Jean. Tous les locaux ont été restaurés. L'achèvement prochain d'une partie neuve de la maison permettra aux élèves de profiter d'une chapelle et d'un nouveau préau.

Le slogan d'appel de la maison est : "La religion sera chez nous l'âme de l'éducation et de l'enseignement".

C'est au printemps 1877, lors d'un voyage à Rome de Mgr Thibaudier, avec MM. Mathieu et Dehon, que fut décidée la fondation de Saint-Jean, pour y transférer l'Institution de Notre-Dame de Laon.

Dès la première année, il y eut une seconde et un cours supérieur de français. Les professeurs de Laon arrivèrent avec une quinzaine de leurs élèves. On en comptait 90 au début et 120 à la fin de l'année scolaire. En trois ans le chiffre s'éleva à 300 avec 130 pensionnaires.

M. Dehon (l'abbé Dehon) acheta deux maisons voisines rue des Arbalétriers et une maison de la rue Royale pour l'agrandissement réalisé en 1877. Elles furent démolies et la nouvelle construction, bâtie sur les anciennes fortifications, dut s'appuyer sur des puits maçonnés qui eurent parfois 24 m de profondeur.

En 1885/86, une maison de tonnelier, au milieu de la façade, rue des Arbalétriers, fut abattue et reconstruite dans le style.

Un incendie survenu en 1881, détruisant deux étages, n'avait fait aucune victime.

Et l'Institution Saint-Jean s'installa aussi dans la maison de commerce Blain-Mariolle, qu'elle acquit au 59 de la rue Raspail. On lit toujours au fronton l'inscription des initiales des anciens propriétaires.

En 1913, la Société anonyme qui gère Saint-Jean achète à Remicourt la propriété Mondini pour y construire et transférer l'institution — ce qui ne se fera jamais. En 1918, les immeubles sont dévastés, murs effondrés sous des toitures presque intactes.

Lors de la dissolution des congrégations, l'Institut Saint-Jean ne fut pas fermé. Les quelques professeurs appartenant à une congrégation proscrite furent seulement remplacés.

En 1940, on assista à une première fusion avec la Croix qui fut confirmée définitivement en 1975, pour donner l'Institution Saint-Jean - La Croix.

\*

\* \* \*

Il n'était pas question de faire d'histoire de l'enseignement privé à Saint-Quentin. Celui-ci s'est beaucoup développé au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans l'inventaire établi par Mme Séverin, en dépouillant journaux et archives de l'époque, on peut recenser entre 1810 et 1880, soit 70 années, 86 noms de maîtres d'institution qui ont dirigé un établissement privé qui, en principe leur appartenait.

On peut citer les Frères, l'école protestante, les Augustines qui fondèrent Sainte-Marie et dont un professeur fonda Jeanne d'Arc, Mme Bucelly d'Estrées, repris par Mme Domet-Petit. Brunois, Brunois-Jamart, Jamart et Caron, repris par Le Clercq. Collard, Caplain. Julien, repris par les deux frères Lefèvre, repris par Jannequin, puis par Vailant. Lecompte, repris par Saint-Jean. Les sœurs Lefèvre (sœurs des deux frères Lefèvre), repris par Melle Chesneau, qui reprit la Croix lors de l'expulsion des Dames de la Croix.

Il n'était pas question non plus de faire une étude exhaustive des enseignements secondaire et supérieur à Saint-Quentin. Ceux-ci disposent aujourd'hui de :

— 9 collèges dont 1 privé,

- 6 lycées dont 1 technique, 2 d'enseignement professionnel et 1 privé,
- 2 établissements secondaires privés (Pigier et École professionnelle de la C.C.I.A.),
- 1 école d'infirmières.

Ils auront bientôt le nouveau lycée mis en construction par la C.C.I.A.

Ils ont surtout l'Institut Supérieur des Sciences et Techniques de l'Université de Picardie, qui peut délivrer un D.E.U. (Diplôme d'Études Universitaires), un D.E.U.G. (Diplôme d'Études Universitaires Général), une licence ou une maîtrise.

Mais ce survol de l'histoire de l'enseignement dans la principale ville de l'Aisne en montre l'ancienneté, et la vie opiniâtre, malgré les difficultés conjonctuelles.

André VACHERAND